

## CONCOURS HANDIPARTAGE 2012

*Votre expérience a un prix*

**- Règlement -**

### Qu'est-ce que le concours Handipartage 2012 ?

La Fondation des Amis de l'Atelier, fondation reconnue d'utilité publique, dont le siège social est au 59 Boulevard de Strasbourg 75010 Paris, s'est donné comme objectif de favoriser l'échange d'expérience entre associations et organisations accompagnant des personnes handicapées mentales ou psychiques. Grâce au soutien du Fonds Social Européen (FSE), elle souhaite valoriser toutes les expériences positives, innovantes, mises en œuvre en leur faveur, à titre personnel ou collectif, dans les familles ou dans les institutions et services. Ce concours est ouvert du **20 janvier 2012 au 20 septembre 2012** aux trois pays de l'espace européen francophone : France, Belgique, Luxembourg. Il a été mis en place en lien avec la Ligue HMC (Handicap Mental et Cérébral) et l'Institut Bon Pasteur, deux associations sans but lucratif, d'origine luxembourgeoise et belge, également partenaires de cette action transnationale du FSE.

Ce concours, récompensera les contributions les plus pertinentes, celles qui rempliront au mieux les critères établis par le jury (**voir rubrique Foire aux questions**). Un prix spécial sera attribué à celle qui intègrera le mieux l'égalité hommes-femmes.

### Qu'est-ce qu'une expérience partageable ?

Dans le cadre de ce concours, une expérience sera définie comme : toute action, réalisation, projet déjà mis en œuvre, et sur lequel un recul est possible, afin d'en tirer des enseignements.

Une expérience peut concerner aussi bien une action de la vie quotidienne, qu'une réalisation plus conséquente. En voici quelques exemples :

- Outils méthodologiques mis en place et utilisés pour : l'éducatif, le pédagogique, la formation, l'insertion professionnelle, l'inclusion sociale, l'accompagnement ;
- Réalisations matérielles concrètes au service des personnes handicapées (création d'une structure, etc.) ;
- Actions en direction des familles ;
- Actions en faveur de l'égalité hommes-femmes ;
- Suites de gestes, postures, attitudes face à des situations particulières ;
- Activités particulières en ateliers de sensibilisation, d'éveil, de soins, d'apprentissages, ergothérapeutiques, psychomotricité, groupes de parole, valorisation de l'identité ;
- Activité de production des biens, d'artisanat, de services ;
- Activités culturelles, artistiques, loisirs, sport ;
- Etc.

## Qui peut concourir ?

- Ce concours s'adresse à vous si vous remplissez les deux conditions suivantes :
  - Vous êtes un individu (familles, aidants, bénévoles, professionnels) ;
  - Vous êtes salarié **OU** rattaché à une association sans but lucratif ou à une fondation au service des personnes ayant un handicap mental ou psychique ;
- Votre participation est éligible si vous remplissez les trois conditions suivantes :
  - Vous présentez votre expérience, suivant le format qui vous est proposé sur la page du concours **en 2 pages maximum** ;
  - Votre expérience entre dans la thématique : handicap mental ou psychique ;
  - L'expérience a été mise en œuvre en France, en Belgique ou au Luxembourg.

**Vous pouvez concourir à titre individuel ou représenter une équipe. Seules seront prises en compte les expériences publiées à dater de l'ouverture du concours et jusqu'à sa clôture.**

## Qu'y a-t-il à gagner ?

Les six meilleures contributions seront récompensées.

- Le premier prix est un séjour au Québec pour 2 personnes en basse saison de l'année 2013 comprenant des visites de deux centres de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI), séjour organisé en partenariat avec le Comité Franco-québécois pour l'Intégration et la Participation Sociale. Les prestations délivrées par le Comité Franco-québécois seront prises en charge par la Fondation des Amis de l'Atelier, à savoir : l'aller-retour en avion Paris-Montréal, l'accueil à l'aéroport et le transfert aéroport-hôtel, l'assurance multirisques, 5 nuits d'hébergement avec petit déjeuner offert en chambre d'hôtes et 1 nuit d'hébergement en auberge de jeunesse au Vieux-Québec, 6 repas du soir en chambre d'hôtes ou dans les restaurants partenaires indiqués par l'équipe du Comité Franco-québécois, un tour de la ville de Montréal d'une durée approximative de 3 heures, la visite du musée Bombardier (Montégérie) et des Gorges de Coaticook (Estrie), une excursion à Québec d'une journée, une excursion à l'Île d'Orléans, la visite des Chutes de Montmorency et du village Huron Wendaké (Loretteville), et une excursion d'une demi-journée dans les Laurentides<sup>1</sup>. Ne sont pas pris en charge : les déplacements et activités touristiques autres que celles définies dans le règlement du concours Handipartage 2012.
- Le deuxième prix est un séjour au Maroc pour 2 personnes organisé en partenariat avec l'association Taddart en basse saison de l'année 2013 comprenant des visites de deux

<sup>1</sup> Prestations définies selon la tarification 2011, sous réserve de modifications ; la programmation des visites et excursions peut faire l'objet de modifications mineures de la part du Comité Franco-québécois ou de la Fondation des Amis de l'Atelier.

structures d'accueil pour personnes handicapées : le Centre socio-professionnel Hadaf à Rabat et le Centre national Mohammed VI pour les Handicapés à Salé. Les prestations délivrées par l'association Taddart seront prises en charge par la Fondation des Amis de l'Atelier, à savoir : un vol Paris-Rabat et un vol Fès-Paris, l'accueil à l'aéroport et le transfert aéroport-lieu d'hébergement à Rabat et à Fès, 3 nuits d'hébergement en demi-pension chez l'habitant à Rabat, 2 nuits en pension complète chez l'habitant à Fès, et l'accompagnement dans la médina à Fès<sup>2</sup>. Ne sont pas pris en charge : les repas de midi à Rabat, les déplacements sur Rabat, Fès et les environs, le train pour aller à Fès<sup>3</sup>, et les activités touristiques autres que celles définies dans le règlement du concours Handipartage 2012.

- Les trois derniers lauréats gagneront une tablette tactile iPad 2 Apple A5 noir, 9.7" LED 64 Go avec Wifi.
- Un Prix spécial « égalité hommes-femmes » sera décerné au porteur de la fiche d'expérience mettant en valeur l'égalité hommes-femmes. Il recevra une tablette tactile iPad 2 Apple A5 noir, 9.7" LED 64 Go avec Wifi.

Tout participant bénéficiera d'une valorisation de son action en termes de communication au travers du site Handiplanet. Les nominés et les lauréats bénéficieront d'une action de plus grande ampleur.

### Comment déposer sa candidature ?

1. Si vous n'êtes pas déjà inscrit, inscrivez-vous sur le site de [Handiplanet](http://Handiplanet) en tant que nouveau contributeur. Rattachez-vous à l'organisation dont vous êtes salarié ou bénévole, ou identifiez-la. Dès votre inscription, les organisateurs auront accès à votre dossier.
2. Remplissez le dossier au fur et à mesure et joignez obligatoirement une photo pour illustrer l'expérience. Vous pouvez joindre tout document pertinent relatif à votre action.
3. Assurez vous de valider votre candidature **AVANT LE 20 SEPTEMBRE 2012.**

**Attention : le nombre d'expériences soumises n'est pas limité par organisation, mais est limité à trois par candidat, un seul prix étant attribué par candidat.**

Le dossier comportant votre nom, votre identifiant Handiplanet et les coordonnées de votre organisation, ainsi que la fiche d'expérience doit impérativement être adressé en **1 exemplaire papier** à :

<sup>2</sup> Prestations définies selon la tarification 2011, sous réserve de modifications.

<sup>3</sup> Les frais de transports et de restauration sont estimés à environ 50€ par personne pour le séjour (dont 10€ de train pour le trajet Rabat –Fès). Prévoir un minimum de 120€ supplémentaires pour les 2 participants.

La Fondation des Amis de l'Atelier  
Handiplanet – Concours 2012  
2 avenue d'Amazonie  
91 940 Les Ulis  
France

ainsi que par E-mail à [contact@handiplanet-echanges.info](mailto:contact@handiplanet-echanges.info) en mettant pour objet de votre message « Concours Handipartage 2012 »

### Comment seront évaluées vos contributions ?

1. Un premier comité de lecture de la Fondation des Amis de l'Atelier, composé de personnes qualifiées sous la responsabilité du Directeur du Programme Handiplanet, établira la liste des dix meilleures contributions qui seront nominées d'ici le 20 novembre 2012.
2. Le jury final est composé d'un représentant de chacune des trois organisations française, belge et luxembourgeoise, partenaires du projet Handiplanet Europe francophone soutenu par le FSE. Il désigne les lauréats parmi les nominés.

### Quels sont vos droits et devoirs ?

Les participants acceptent par avance l'utilisation de leurs noms, photographies, logos dans toute manifestation, publi-promotionnelle liée au concours, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à d'autres droits que le prix en jeu.

La Fondation des Amis de l'Atelier se réserve le droit de modifier, de proroger ou d'annuler purement et simplement le concours, en cas d'évènement indépendant de sa volonté (cas de force majeure, et plus particulièrement cas de guerre, grève générale, troubles sociaux, attentats, calamités publiques, catastrophes naturelles et incendies).

Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans son intégralité et de [la charte Handiplanet](#).

Le présent règlement est régi exclusivement par la loi française. Conformément à la section 2 du chapitre 5 de la nouvelle loi du 06 août 2004 relative à "la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel", vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, vous pouvez vous adresser à tout moment à :

Handiplanet – Fondation des Amis de l'Atelier  
2 rue d'Amazonie  
91940 Les Ulis

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude ou participation contrevenant au présent règlement entraînera la disqualification de la candidature. Le Comité de pilotage, composé des représentants des trois partenaires, tranchera souverainement tout litige relatif au concours et à son règlement.

La Fondation des Amis de l'Atelier se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire, et ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants, du fait des fraudes éventuellement commises. En cas de manquement au règlement de la part d'un participant, le Comité de pilotage se réserve la faculté de l'écartier de plein droit, sans qu'il ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement sera expressément soumis à l'appréciation souveraine du Comité de pilotage.

Le présent règlement est déposé chez Maître Loisillier, huissier de justice, 18 avenue du Bois, 92290 Châtenay Malabry, France.

Pour toute demande d'information ou question, vous pouvez nous écrire à

[contact@handiplanet-echanges.info](mailto:contact@handiplanet-echanges.info)

ou nous appeler au

+33 (0) 1 64 86 41 19

---

Ce projet a été financé avec le soutien du Fonds Social Européen. Cette communication n'engage que son auteur, et Racine n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.